

Valoriser et promouvoir les pratiques de préservation de la biodiversité par les acteurs socio-économiques (éco-tourisme, éco-pâturage...)

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Identifier et généraliser les pratiques vertueuses des acteurs économiques et de leurs filières

PROBLÉMATIQUES

La Nouvelle-Aquitaine présente un profil économique très diversifié (agriculture, aéronautique, activités portuaires, viti-viniculture, tourisme, sport nature,...). Vouloir établir des modes de production ou des offres de service durables permettant la préservation de la biodiversité (cf. fiche C28) justifie d'identifier et de généraliser les bonnes pratiques déjà existantes mises en place par les acteurs socio-économiques. Outre la formation et l'accompagnement technique et financier à l'adoption de pratiques vertueuses, la pérennisation de ces pratiques passe également par la valorisation des services rendus à la biodiversité.

DESCRIPTION

1. Recenser, sur des bases techniques et scientifiques, les bonnes pratiques existantes

- Identifier pour chaque socioécosystème :
 - les pratiques favorisant le bon état de la biodiversité d'un point de vue structurel et fonctionnel (diversité et continuités éco-paysagères, maintien de la capacité de régénération des populations animales et végétales)
 - les pratiques qui permettent de prévenir, de réduire et de corriger les externalités négatives de l'activité économique (sobriété dans les ressources utilisées, systèmes d'épuration,...)
 - les pratiques qui contribuent directement à la préservation et à la restauration de la biodiversité et à la fourniture en services écosystémiques (Solutions fondées sur la nature, génie écologique,...).
- Prendre appui sur les réseaux d'acteurs existants pour identifier les bonnes pratiques des acteurs économiques (via le dispositif « Entreprises engagées pour la nature » par exemple), des acteurs du tourisme et comités régionaux de sport nature, des acteurs agricoles et sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture (par filière) et des collectivités (via le dispositif « Territoires engagés pour la nature » par exemple).

2. Mettre en place des outils techniques et financiers pour mener à bien des actions de partage de ces bonnes pratiques afin de "massifier" les engagements individuels

- Élaborer des documents de communication sur les bonnes pratiques par secteur (par exemple pour les sports de pleine nature, une brochure pour éviter le dérangement de la faune lors d'une activité kayak ou escalade).
- Assurer une veille technique et relayer ces documents dans le cadre des réseaux professionnels, des fédérations et des associations (par exemple via les comités régionaux des sports de nature).
- Organiser des ateliers d'échanges de pratiques par secteur économique et par socioécosystème.
- Partager les retours d'expériences afin d'inspirer et d'aider les acteurs à mettre en place des pratiques pour la biodiversité, par exemple en alimentant le répertoire d'initiatives de l'ARB NA.

3. Amplifier l'adhésion à des labels valorisant les pratiques respectueuses de la biodiversité

- Produire puis tenir à jour un guide qui recense tous les labels et démarches de certification intégrant des critères sur la biodiversité (évaluation du niveau d'exigence, contacts régionaux, etc.) dans les différentes filières économiques,

Valoriser et promouvoir les pratiques de préservation de la biodiversité par les acteurs socio-économiques (éco-tourisme...)

par exemple :

- Secteur agricole et sylvicole : label AB, label haie, FSC ;
- Certification Ports propres actifs en biodiversité ;
- Secteur du tourisme : Gîtes panda sur les territoires de PNR, Station verte ;
- Collectivités : Charte + nature, Villes et villages étoilés, Territoire bio engagé ;
- Secteur du bâtiment : Effinature, biodiversity.
- Valoriser et promouvoir ce référentiel auprès des filières (agricole, sylvicole, touristique, du bâtiment...) en s'appuyant sur les têtes de réseau (Chambre d'Agriculture, CRPF, Comité Régional du Tourisme, Comités régionaux des sports,...)

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La marque Valeurs Parc Naturel Régional (2016) est attribuée par les Parcs aux professionnels du territoire volontaires, obéissant aux critères d'exigence requis sur les plans social, économique et environnemental. Cette marque concerne aussi bien les produits agricoles que les produits artisanaux, les hébergements et prestations touristiques, les actions pédagogiques, ...
- Le Syndicat des Professionnels de l'Énergie Solaire (ENERPLAN) et le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) ont publié une étude en 2021 intitulée "Photovoltaïque et Biodiversité : exploitation et valorisation des données issues des parcs photovoltaïques". Elle vise à documenter, par une démarche scientifique, l'impact du développement du photovoltaïque sur la biodiversité concernant les installations au sol développées en France.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface en prairies semi-naturelles à flore diversifiée
- (Ind. à construire) Augmentation des surfaces d'infrastructures agroécologiques
- (Ind.) Baisse de la part de la forêt monospécifique dans la forêt de production
- (Ind.) Baisse de la part de la forêt de production ayant comme espèce principale une espèce non-indigène
- (Ind.) Amélioration de l'état des stocks halieutiques du golfe de Gascogne
- (Ind.) Augmentation du nombre de structures touristiques labellisées « Valeurs Parc Naturel Régional », « Gîtes Pandas », « Clef verte », « Bas carbone » ou autre label équivalent
- Généralisation de stratégies RSE intégrant la biodiversité et valorisation
- La Région Nouvelle Aquitaine devient la première "destination touristique durable" de France (Néo Terra) : meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sportives, de loisirs, de tourisme
- Évaluation des certifications et labels au prisme de la biodiversité, production et mise à jour d'un guide de recensement
- Conservation de la biodiversité et maintien des fonctions écologiques (production primaire, cycle du carbone,...)

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région, OFB
- **Porteurs de projets « types »** : Départements, Collectivités locales, Acteurs forestiers, socio-économiques, du tourisme et des sports de nature
- **Partenaires techniques** : CRA, GIP Littoral, Transylva du Limousin, Acteurs de la protection de la nature, socioéconomiques, forestiers, ARB
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, Départements...

Valoriser et promouvoir les pratiques de préservation de la biodiversité par les acteurs socio-économiques (éco-tourisme...)

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Moyens humains d'animation territoriale
- Certification HVE : Haute Valeur Environnementale (niveau le plus élevé de la certification environnementale)
- Certification Agriculture Biologique
- Certifications forestières : label PEFC, FSC
- Label Bas Carbone
- Label "Valeurs Parc Naturel régional"
- Label "Gîtes Panda"
- Label « Biorismo »
- Région : Aménager et gérer durablement le littoral - Aide permanente
- Ministère de l'Agriculture et Bpi France : Accélérer la transition écologique et le rebond de l'agriculture française

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesures 5,3, 6.1) / Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée (mesure 8.4) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats au quotidien (mesure 10.2)
- **DSF** : Thème 7. Plaisance et loisirs nautiques (actions 07-PLA-A03, D01-OM-OE06-AN2) / Thème 13. déchets (action D10-OE02-AN2)
- **Néo Terra** : Fiche 26. Faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1ère destination de tourisme durable / Fiche 46. Accompagner la transformation de la filière BTP vers des pratiques éco-responsables
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt
- **PSN PAC** : OS-F
- **PSR NA PAC** : Accompagner les SIQO à intégrer des éléments de différenciation environnementale et sociétale dans leur cahier des charges [...]
- **SNAP** : Objectif 3. Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées (mesure 9)
- **SRADET** : Objectifs 6, 7, 8, 9, 10
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

